

Le 21 novembre 2022, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 15 novembre 2022

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, INCORVAIA, DUCREUX, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, KARA, MOINE, CEYTE, SORGI, CAMPEGGIA, PEPIN, PONSON, RODRIGUES.

Procurations : Madame KHEBRARA à Monsieur MONTEUX, Madame MONTET-FRANC à Monsieur CHAPOT, Monsieur MARRET à Monsieur INCORVAIA.

Secrétaire : Madame DUCREUX.

Objet : Versement de fonds de concours pour des opérations de voirie à SEM

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de sa politique de réfection et d'amélioration de sa voirie, la compétence voirie est exercée par Saint-Etienne Métropole.

Il explique que, dans ce cadre, les dispositions de l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), permettent à une commune, membre d'une Métropole, de verser à celle-ci, un fonds de concours pour contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'un équipement. Le montant du fonds ne peut excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds, hors subventions.

Monsieur le Maire détaille les différentes opérations de voiries pour lesquelles la Commune doit verser un fonds de concours à SEM, comme suit :

Type d'opération	Voirie concernée	Montant des travaux	Fonds de concours dû par la Commune
Enfouissement des réseaux aériens	Rue des Jarretières	120 138 € HT	50 000 € HT
	Avenue Saint Exupéry	38 479 € HT	15 000 € HT
Opération de voirie	Rue Jules Riboulon	29 655 € HT	20 000 € HT
	Carrefour St Exupéry	79 107 € HT	32 000 € HT
	Parking et rue de la Paix	110 251 € HT	44 000 € HT
	Rue des Jarretières	136 000 € HT	55 000 € HT
	Rue Georges Guynemer	130 000 € HT	47 000 € HT
	Rue Alexander Fleming	100 683 € HT	36 000 € HT
	Avenue Benoit Fourneyron	85 000 € HT	39 000 € HT
	Avenue Pierre Desgranges	48 263 € HT	16 000 € HT
	Impasse Saint-Exupéry	91 892 € HT	30 000 € HT
	Rue Claudius Juquel	130 000 € HT	16 000 € HT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20221122-2022-102-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/11/2022

Publication : 24/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Ainsi, le montant total des fonds de concours à verser par la Commune à la Métropole est de :

- **65 000 € HT sur les opérations d'enfouissement et d'extension de réseau,**
- **335 000 € HT sur les opérations de réfections et d'aménagement de voirie.**

Monsieur le Maire précise que le montant des opérations pouvant évoluer, chaque fonds de concours versé par la Commune sera ajusté. Si le coût définitif de l'opération est :

- inférieur à l'estimation initiale, SEM pourra procéder au remboursement des trop perçus,
- supérieur à l'estimation initiale, dans la limite de 10 % du prix initial susvisé et après accord express de la Commune, le montant du fonds de concours sera augmenté, sans excéder la part de financement de SEM.

Il ajoute que les fonds de concours seront versés en une fois par la Commune, dès que les deux délibérations concordantes du Conseil Municipal et du Conseil Métropolitain de SEM seront exécutoires.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le paiement de fonds de concours versés par la Commune à SEM pour les diverses opérations susmentionnées.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 22 novembre 2022

Pour le Maire,
Le 1^{er} Adjoint
Marc MONTEUX



La secrétaire de séance,
Michèle DUCREUX

